Département de l'INDRE
Commune de LYE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, NION Didier, DESRIAUX Elisabeth, WIART Maryse, SAUGER Caroline, SICAULT Annick, TROUSSELET Rachelle, ASSAILLY Lydie, RAVENELLE Nathalie

Absents excusés : M. ROY Jean-François (a donné pouvoir à M. JOURDAIN Francis), M. SAUGER Jean-Louis (a donné pouvoir à Mme SAUGER Caroline).

Absent : M. BECCAVIN Louis-Julien

Nombre de membres	15
Présents	12
Exprimés	14
Pouvoirs	02

Madame Maryse WIART a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 29 juin 2026 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Approbation du RPQS 2025 du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord
3. Convention de passage amiable avec le SDEI pour la sécurisation Basse Tension Route de Villentrois
4. Adressage : ajout d'un numéro Route de la Berthézière et Route des Morgets
5. Fonds de soutien direct aux communes sinistrées en Gironde et dans le Var
6. Cession d'un terrain à La Collardière
7. Demande de partenariat de l'ADMR
8. Devis
9. Incident pneus véhicule
10. Point de regroupement des ordures ménagères du Moulin des Bancs
11. Suivi des dossiers en cours
12. Informations au Conseil Municipal
13. Dates à retenir

Délibération n° 53/2026 du 21 septembre 2026
Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2025

Monsieur le Maire donne la parole à M. Bruno TAILLANDIER et à Mme Juliette DUSSUD, respectivement Président et Directrice du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord afin qu'ils présentent le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi pour l'année 2025 par le Syndicat des Eaux du Boischaut Nord et répondent aux questions des élus.

Pour rappel ce document a vocation à être mis à la disposition des administrés au sein de chaque mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Certifié exécutoire par le Maire
Transmis en Préfecture le 28/09/2026
Publié, affiché ou notifié le 28/09/2026

Délibération n° 54/2026 du 21 septembre 2026
Convention de passage amiable avec le SDEI pour la sécurisation Basse Tension Route de Villentrois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nécessité de sécuriser la ligne Basse Tension « Route de Villentrois »,
Considérant la nécessité de signer, avec le SDEI, une convention de passage amiable pour :

- L'établissement d'une servitude de passage de 250 mètres des réseaux électriques sur les parcelles AC 0548, AC 0543, AC 0544, AC 0567, AC 0565, AC 0526 et AC 0533
- établir à demeure trois coffrets électriques de réseau tel que prévu au plan annexé + les remontées de câbles dans les coffrets dont les dimensions approximatives au sol sont : 35 centimètres x 19 centimètres x 75 centimètres de hauteur (coffrets REMBT300). Ces coffrets seront posés en saillie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que ces travaux sont nécessaires :

➢ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de passage amiable pour l'établissement d'une servitude de passage de 250 mètres des réseaux électriques sur les parcelles AC 0548, AC 0543, AC 0544, AC 0567, AC 0565, AC 0526 et AC 0533, l'installation de 3 coffrets électriques de réseau + les remontées de câbles dans les coffrets dont les dimensions approximatives au sol sont : 35 centimètres x 19 centimètres x 75 centimètres de hauteur Route de Villentrois.

Certifié exécutoire par le Maire
Transmis en Préfecture le 28/09/2026
Publié, affiché ou notifié le 28/09/2026

Délibération n° 55/2026 du 21 septembre 2026
Adressage : Ajout d'un numéro Route de la Berthézière et Route des Morgets

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19/2022 du 21 mars 2022 relative aux opérations d'adressage,

VU l'arrêté n° 09/2022 du 23 mars 2022 relatif au numérotage des habitations dans le cadre du plan d'adressage,

VU la demande d'administrés pour l'ajout d'un numéro Route de la Berthézière pour la création d'un logement locatif, et Route des Morgets pour la construction d'une maison

CONSIDÉRANT la nécessité de faciliter le repérage pour les services de secours, de la Poste et des autres services publics,

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que présente un adressage précis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour l'ajout d'un numéro Route de la Berthézière et Route des Morgets

Certifié exécutoire par le Maire
Transmis en Préfecture le 28/09/2026
Publié, affiché ou notifié le 28/09/2026

Délibération n° 56/2026 du 21 septembre 2026
Incendies : Fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'initiative portée par l'Association des Maires de France, visant à créer un fonds de soutien d'urgence destiné aux communes, suite aux incendies qui ont sévi cet été. Les montants récoltés seront alloués aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance aux populations.
L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale en lien avec les associations départementales de Maires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier de 500 euros, et souligne que des communes du territoire ont déjà attribué, ou s'apprêtent à le faire, une contribution financière.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve** le montant proposé par Monsieur le Maire soit 500 euros,
- **décide** le versement d'un don de 500 euros au fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées ouvert par l'AMF.

Certifié exécutoire par le Maire
Transmis en Préfecture le 28/09/2026
Publié, affiché ou notifié le 28/09/2026

Cession d'un terrain à La Collardière

La démarche est fastidieuse du fait qu'il s'agit d'un « commun de village ». Un modèle de délibération a été transmis par le service juridique du Département. Un état hypothécaire a également été demandé.

Demande de partenariat de l'ADMR

Mme Brigitte SERREAU, Présidente de l'ADMR, sollicite une subvention de fonctionnement afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'intérêt général au service des habitants de la commune. En 2025, ses équipes sont intervenues auprès de 7 bénéficiaires représentant 1697 heures d'accompagnement.
La commune ne verse pas de subvention à Familles Rurales pour les mêmes prestations, le conseil municipal décide ne pas attribuer de subvention.
Une réponse en ce sens sera donnée.

Devis

Sel de déneigement le sac de 25 kg : Chausson 8.05 € TTC, Espace Emeraude 10,10 € TTC. Une commande a été passée auprès des Ets Chausson

Remplacement de 2 pneus sur le tracteur New Holland : 1 242.48 € TTC Ets Gonnin Duris. Le conseil municipal donne son accord.

Travaux sur l'éclairage public suite aux deux vols de câble : 4 680 € TTC pour le 1er vol et 3 414 € TTC pour le second. Un devis global va être demandé à Citeos pour éviter 2 mises en œuvre de chantier.
Didier Nion : il faut peut-être réfléchir à passer l'éclairage public en solaire.

Signalisation au sol : Un devis a été demandé à l'entreprise ESVIA de Tours pour de la signalisation au niveau du pont Rue Benjamin Rabier, la création d'un cédez-le-passage Route de la Haute Choltière et Route de la Collardière, la réfection du marquage au sol au carrefour de la Motte, la création d'un passage piétons Route de Faverolles et la réfection de 9 bandes cédez-le-passage. Coût 2 372.11 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Contrat d'entretien PAC garderie : Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat d'entretien pour la pompe à chaleur de la garderie. Deux choix sont possibles : soit une garantie sur le compresseur, l'échangeur ou corps de chauffe et le ballon ECS pendant 5 ans, soit une garantie totale des pièces de rechange jusqu'aux 10 ans du produit. Le conseil municipal opte pour un contrat sur 5 ans pour 489.60 € TTC.

Incident pneus véhicule

Le vendredi 14 août, M. Jordan Bertin a déposé en mairie une facture de 367.52 € TTC pour le remplacement de 2 pneus avant suite à une crevaison dans le virage en sortant de Gâtines (direction Villentrois-Negoloc) due à un accotement non stabilisé. Le conseil municipal ne donne pas suite.

Point de regroupement des ordures ménagères du Moulin des Bancs

Eva GARNIER, chargée de mission Prévention des Déchets à la CCEV, a porté à la connaissance de la mairie un disfonctionnement du point de regroupement du Moulin des Bancs, le bac 660 L déborde alors que la collecte n'a lieu que dans 8 jours.
Le camion de collecte passant par la route du Moulin des Bancs, depuis que Villentrois n'effectue plus de pré-collecte, il pourrait être envisagé de supprimer ce point de regroupement pour repasser en porte à porte.

Le conseil municipal donne son accord.

Suivi des dossiers en cours

Local archives
Les travaux sont bien terminés, les subventions demandées et versées. Il ne reste plus qu'à intégrer les archives.

Garderie
Les travaux sont terminés. Une seule salle est utilisée par la garderie.

Paratonnerre
L'entreprise BODET est arrivée ce matin pour installer le paratonnerre sur l'église

Informations au conseil municipal

- M. Antonin De Oliveira photographe professionnel en micro-entreprise propose de réaliser des reportages photos pour des événements organisés par la commune. Le conseil municipal le sollicitera en cas de nécessité.
- Orange a été autorisé à créer un réseau de télécommunications temporaire le long de la RD 33 au niveau du Pont de l'Arche
- Monsieur le Maire a signé le renouvellement de la convention de partenariat pour le dispositif Ruralinette en 2027
- Proposition de passage Bus Numérique : initiations numériques gratuites à destination des seniors retraités dans le Région Centre-Val de Loire. Le conseil municipal ne donne pas suite
- Formation en conseil en mobilités durables et solidaires jeudi 5 novembre à Châteauroux
- Proposition d'un spectacle « Noël dans les tuyaux » : elle a été transmise aux enseignants
- Dispositif d'accompagnement 100 % gratuit mis en place par le Conseil départemental de l'Indre destiné aux seniors de 60 ans et plus, pour les informer sur les alternatives au réseau cuivre et les accompagner dans le choix et les démarches de souscription à une solution adaptée. Afin d'anticiper les coupures et d'éviter les difficultés pour les administrés, BGE propose d'organiser une présentation du dispositif au sein de la commune. Le conseil municipal donne son accord.
- Commission de révision des listes électorales : Mme WIART Maryse étant adjointe elle ne peut pas être la suppléante de Mme SAUGER Caroline. Mme RAVENELLE Nathalie propose sa candidature. Le conseil municipal donne son accord.
- Possibilité de visiter l'Assemblée Nationale : 100 €/personne. Inscriptions rapidement en mairie.

Dates à retenir

Vendredi 2 octobre à 19 h à la salle des fêtes : Pot de départ à la retraite de M. Thierry QUENTIN
Dimanche 18 octobre Berlot des vendanges. A partir de 8 h randonnée pédestre suivie du Berlot
Dimanche 1er novembre centenaire de Mme THERET Raymonde
Samedi 21 novembre Dictée organisée par les bénévoles de la bibliothèque à la salle de musique
Samedi 12 décembre Repas de fin d'année
Vendredi 18 décembre Fête des écoles
Dimanche 10 janvier Vœux de la municipalité à 16 h au foyer rural
Samedi 23 janvier Saint Vincent
Samedi 13 mars Repas des aînés à 12 h 30 au foyer rural

La séance est levée à 20 h 15

La Secrétaire de séance,

Maryse Wiart

Le Maire,

Francis Jourdain

Liste récapitulative des délibérations :

Numéro de délibération	**COMMUNE DE LYE** **CONSEIL MUNICIPAL** **29 juin 2026 à 18 h 30**
DC n° 53/2026	Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025
DC n° 54/2026	Convention de passage amiable avec le SDEI pour la sécurisation Basse Tension Route de Villentrois
DC n° 55/2026	Adressage : Ajout d'un numéro Route de la Berthézière et Route des Morgets
DC n° 56/2026	Incendies : Fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées